

observations est sur le point d'expirer. Aurait-il l'obligeance de poser une question de sorte que le député puisse profiter des quelques instants qui restent pour lui donner la réplique?

[Français]

**M. Côté (Lac-Saint-Jean):** Allez, commentez!

**M. Cassidy:** Monsieur le Président, le député m'accuse d'ignorance, peut-être qu'il ne sait pas que le socialisme est devenu si acceptable au Québec que depuis les élections de 1984, nous sommes montés; le parti NPD est monté dans les sondages au Québec de 9 p. 100 jusqu'à 23 p. 100, sa propre région du Lac-Saint-Jean incluse.

J'aimerais lui indiquer que dans sa région les gens n'acceptent pas que les sociétés paient moins, mais que les gens, les contribuables, les particuliers vont payer plus, pas simplement un petit peu plus, mais c'est \$1,350 par famille de plus depuis l'élection de ce gouvernement il y a 18 mois. C'est cela qu'on paie dans la région du Saguenay pour ce nouveau gouvernement. Maintenant, est-ce que les gens de cette région-là ont bénéficié? La réponse est non. Je fais des visites très fréquemment dans cette région-là, et la réponse effectivement est non puisque les mesures de ce gouvernement ne sont pas axées vers les besoins de sa région, mais vers Montréal, vers Vancouver, vers Toronto, vers le Centre du pays et non pas vers les régions défavorisées telles que la sienne.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions et commentaires sont terminés.

● (1800)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—  
LE PROJET DE MAJORER LES LOYERS. B) ON DEMANDE AU  
GOUVERNEMENT DE SOUMETTRE LES HAUSSES À LA RÉGIE DES  
LOYERS DE L'ONTARIO

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, en avril dernier, j'ai interrogé le ministre du Travail (M. McKnight), qui est chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au sujet de la hausse exorbitante des loyers perçus dans un complexe résidentiel de ma circonscription, Main Square, régit par la SCHL. Il s'agit de hausses de 10 p. 100 qui sont donc bien au-dessus des 4 p. 100 fixés par l'Ontario. Le ministre a répondu que cette hausse de loyer visait à compenser le manque à gagner attribuable au programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement précédent. Cela témoigne d'une hypocrisie évidente. Lorsqu'il siégeait dans l'opposition, le parti conservateur a appuyé le projet de loi libéral visant à limiter les salaires et les prix à 6 p. 100 la première année et 5 p. 100, la seconde. Néanmoins, nous constatons, encore une fois, qu'on cherche à faire deux poids deux mesures quand on voit le gouvernement soutirer la différence aux locataires de ces immeubles.

Le ministre m'a répondu que les loyers de Main Square étaient inférieurs aux taux du marché. Il est normal qu'ils le soient. En effet, si les taux du marché sont tellement élevés c'est à cause de la spéculation effrénée qui se fait sur le

## L'ajournement

marché immobilier privé. Les programmes de logements sociaux du gouvernement fédéral doivent exercer une influence modératrice sur le marché. Malheureusement, ce gouvernement poursuit son idéologie de façon tellement aveugle que seules les initiatives qui enrichissent le secteur privé l'intéressent. La vente récente des appartements Habitat 67 à Montréal, qu'un spéculateur a rachetés à la SCHL et revendus aux locataires en empochant 1.35 million au passage illustre parfaitement la politique du gouvernement. Les locataires ont essayé d'acheter l'immeuble directement à la SCHL, mais cette dernière n'a rien voulu entendre.

En ce qui concerne les hausses de loyer de Main Square, le ministre m'a répondu que même si les logements de la SCHL n'étaient pas assujettis aux règles de la régie des loyers, on suivait des règles semblables dans la mesure du possible. Il s'agit là d'une hausse considérable qui n'a rien à voir avec les lignes directrices de l'Ontario. La régie des loyers provinciale oblige à rendre certains comptes. Qui va dire, quelles sont, dans le cas de Main Square, les hausses nécessaires pour couvrir les dépenses et quel sera le mode de comptabilité utilisé pour calculer les frais?

Comme je l'ai déjà dit, le logement social ne doit pas être soumis aux mêmes pressions financières que le logement privé. Les locataires voient les loyers augmenter régulièrement, mais ils n'obtiennent pas grand-chose en retour. Les problèmes à Main Square sévissent depuis longtemps non seulement sous le régime actuel mais aussi sous le régime libéral précédent. Il y a de nombreuses personnes âgées dans cet immeuble et d'autres dont les traitements ont été soumis aux restrictions des 6 et 5 p. 100. Ces personnes dont les traitements ont été bloqués à l'époque sont frappées une deuxième fois.

J'ai aussi reçu des plaintes au sujet de la propreté et de la mauvaise qualité des tapis dans ces immeubles. Tout le temps des travaux de réaménagement, le bruit et la poussière de la construction étaient insupportables. La poussière soulevée par les travaux dans le sous-sol remontait par les vide-ordures, envahissait les couloirs où elle s'incrustait dans les tapis. Des piles de déchets et de contenants traînaient à cause de la construction. L'entretien des terrains laissait beaucoup à désirer. Les localaires se sont plaints à moi de la sécurité. Les plaintes n'en finissaient pas et portaient sur mille et une choses. Quand s'ajoute une hausse de loyer de plus de 10 p. 100, les locataires sont pris de colère et d'indignation. L'explication du ministre est tout simplement inacceptable. Il est vrai qu'il y a eu récemment des travaux dans le complexe, par exemple on a remplacé les tapis et amélioré l'éclairage dans les couloirs, qui était insuffisant. Il faut annuler ces majorations jusqu'à ce que le coût de ces améliorations soit justifié.

Conformément au nouvel esprit de coopération avec les provinces dont parle le gouvernement fédéral, les ministres devraient respecter l'esprit et la lettre des lois des provinces où la SCHL exerce son activité. Le ministre devrait déclarer sans ambages que les hausses de loyer ne dépasseront pas les normes provinciales. Il devrait ordonner à la SCHL d'annuler ces majorations de 10 p. 100, et forcer son personnel à justifier toute hausse devant la Commission de révision des loyers de l'Ontario. Merci beaucoup, monsieur le Président.